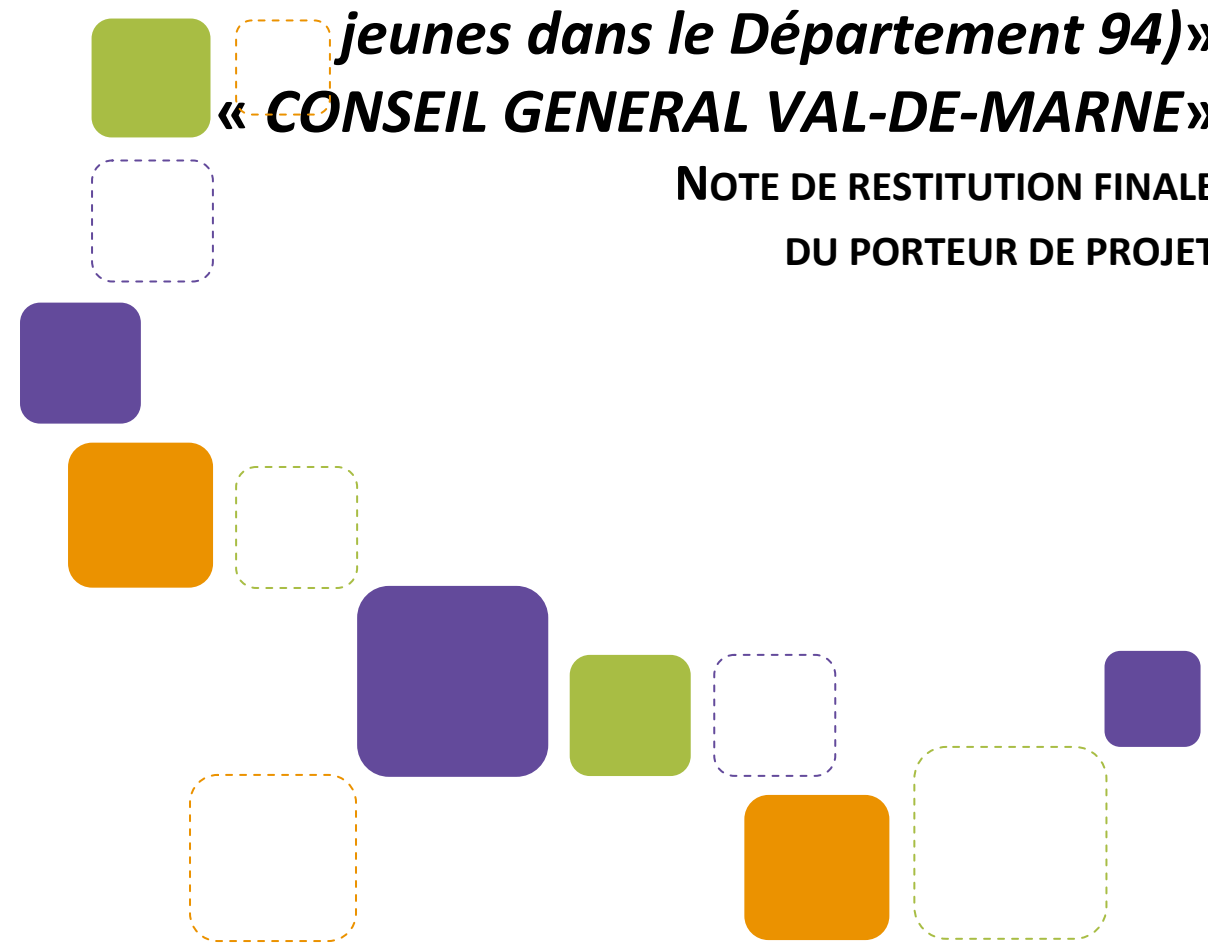




***ROAD 94 (Rassembler des Outils pour
l'accompagnement vers l'Autonomie des
jeunes dans le Département 94)»***

« CONSEIL GENERAL VAL-DE-MARNE »

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° AP1 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en **une seule page** et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE Numéro du projet AP1_n°158
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : ROAD 94 (Rassembler des Outils pour l'accompagnement vers l'Autonomie des jeunes dans le Département du Val-de-Marne)
Objectifs initiaux : Mettre en synergie les ressources existantes, décloisonner et mieux articuler les dispositifs et les outils existants / Tester de nouveaux outils d'accompagnement (parrainage, nouvelles allocations financières par exemple)
Public(s) cible(s) : Public initial 300 jeunes âgés de 16 à 25 ans Nombre de bénéficiaires atteint : 205 (67 suivis par l'ASE, 44 par la PJJ, 52 par les Missions Locales, 30 par la prévention spécialisée et 12 par la Direction de l'Action Sociale- DASo)
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : 2 phases De mars à septembre 2010 : Diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire de l'expérimentation / d'octobre 2010 à juin 2012 : Mise en place des parcours d'accompagnement des jeunes par une commission pluri-partenaire.
Territoire(s) d'expérimentation : La convention proposait de tester ce dispositif sur un seul des 7 territoires du Val-de-Marne. L'expérimentation a ensuite été étendue à l'ensemble du département au cours du dernier semestre 2011 pour les publics de l'ASE et de la PJJ.
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Associer l'ensemble des partenaires travaillant autour des prises en charge des jeunes pour un accompagnement concerté et mis en œuvre de manière collective.
Partenaires techniques opérationnels : Partenaires initialement visés par la convention : ASE, PJJ, Missions Locales, Prévention Partenaires effectifs de l'expérimentation : idem + DASo et Education Nationale
Partenaires financiers : FEJ et Conseil Général du Val-de-Marne (chacun pour moitié des financements)
Durée de l'expérimentation : Durée initiale : De mars 2010 à juin 2012, soit 28 mois Durée effective : idem
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Conseil Général du Val-de-Marne Type de structure : Collectivité territoriale
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : LERFAS Type de structure : structure privée.



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Introduction

Le Conseil Général du Val-de-Marne souhaite **innover dans les actions mises en œuvre sur son territoire pour favoriser l'autonomie des jeunes**, en particulier mais non exclusivement, sous l'angle de l'insertion sociale et professionnelle.

A l'heure où l'on souligne les difficultés générales d'accès à l'autonomie des jeunes en France, notamment sur le plan de l'emploi et du logement, les parcours de vie des jeunes ayant recours aux services de protection de l'enfance se caractérisent par des ruptures et difficultés supplémentaires liées à l'absence de soutien familial.

Une étude récente de Jean-Marie Firdion (INED) pointait que **23% des personnes sans domicile fixe ont été placées en foyer ou famille d'accueil** dans leur jeunesse, le pourcentage montant à **35% pour les jeunes de 18 à 24 ans** vivant dans la rue (*Economie et Statistique n°391-392, 2006*). De tels chiffres amènent à s'interroger sur les sorties du dispositif de protection de l'enfance (en particulier à 18 et 21 ans), et sur l'accompagnement global de ces jeunes vers l'autonomie (insertion, emploi, logement, etc.).

C'est ainsi que la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (DPEJ) du Conseil Général, qui mène depuis plusieurs années une **réflexion importante sur le contenu de l'accompagnement éducatif des jeunes majeurs**, a fait le choix de l'expérimentation pour tenter de mieux répondre aux problématiques d'accès à l'autonomie des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) mais également de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Afin de répondre au mieux aux besoins de la population, le Département a fait le choix de sectoriser le Val-de-Marne en 7 territoires. Ce projet a été expérimenté entre **mars 2010 et juin 2012**, dans l'un d'entre eux, à savoir **territoire 7** (Communes de Créteil, Alfortville, Bonneuil, Villeneuve-Saint-Georges, Boissy-Saint Léger, Limeil-Brévannes et Valenton).

Compte tenu de la dynamique partenariale créée, une évolution significative du **dispositif a été son extension géographique à l'ensemble du département**, avec l'accord du LERFAS cabinet évaluateur, au cours du dernier semestre 2011 pour les jeunes suivis par l'ASE et la PJJ.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

- **Prévenir les ruptures de parcours des jeunes** en étant particulièrement vigilant à celles intervenant en aval des suivis proposés par l'ASE et la PJJ (à 18 ans, à 21 ans).
- **Mieux articuler l'accompagnement éducatif proposé par l'ASE et la PJJ avec la prise en compte des problématiques d'insertion** (formation, logement, emploi,...) pouvant nécessiter l'intervention de multiples professionnels, en particulier un partenariat renforcé avec les Missions Locales.
- **Mutualiser des outils, des actions, des places existantes** dans les centres de formation du département et favoriser ainsi la mise en synergie de dispositifs d'accompagnement aujourd'hui cloisonnés.

- **Tester de nouveaux outils d'accompagnement dans une logique renforcée d'accès au droit commun** tout en reconnaissant la spécificité des besoins d'accompagnement d'un public particulièrement fragilisé.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation

1. Public visé

300 jeunes de 16 à 25 ans dont 120 suivis par l'ASE, 120 par la PJJ et 60 par les Missions Locales et les équipes de prévention spécialisée. Le choix d'intégrer dans le public-cible des jeunes non suivis par l'ASE et la PJJ mais présentant des difficultés (scolaires, familiales,...) participe d'une **approche ciblée sur les besoins** des jeunes plutôt que sur leur statut.

Un **premier aménagement** a été apporté à compter du 01 janvier 2011 pour ouvrir la possibilité aux **assistants sociaux** polyvalents de secteur du Conseil Général de présenter des situations de jeunes éligibles à ROAD 94.

Compte tenu de la montée en charge très significative du dispositif, un **deuxième aménagement** a également été acté concernant le **quota du nombre de jeunes par prescripteurs**. Il a été décidé de ne pas limiter les entrées attribuées à chaque partenaire et de faire, de nouveau, le choix d'une approche ciblée sur les difficultés des jeunes.

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

205 jeunes sont entrés dans le dispositif, demandes validées par la Commission ROAD 94, avec la répartition suivante :

- 67 jeunes suivis par l'ASE
- 44 par la PJJ
- 52 par les Missions Locales
- 30 par les équipes de prévention spécialisée
- 12 par la Direction de l'Action Sociale (DASo) du Conseil Général.

2.2. Analyse qualitative

Ce chiffre de 205 jeunes dépasse donc les objectifs annuels initialement prévus par la convention qui étaient de 100 jeunes pour 1 an, soit 300 jeunes pour 3 ans, la Commission de validation des entrées n'ayant siégé que d'octobre 2010 à juin 2012, soit pendant 21 mois.

Ces résultats positifs traduisent un intérêt croissant des professionnels et des jeunes pour le dispositif ROAD 94 et compensent le **retard** pris au démarrage du projet compte tenu de la signature retardée de la convention (mars 2010), de la nomination du chef de projet effective en juin 2010 et du choix d'un diagnostic partagé de 6 mois avec les partenaires (mars à septembre 2010).

Concernant les **caractéristiques sociodémographiques** des bénéficiaires, très peu de **mineurs** (17 demandes) sont entrés dans le dispositif ce qui interroge notamment le travail de préparation des sorties de mesures, même si celui-ci peut évidemment être effectué en dehors de ROAD 94.

La majorité des demandes se situe à l'âge de 19 ans : il s'agit peut-être d'un **âge médian** entre la majorité et la fin des dispositifs de prises en charge à 21 ans et qui permet, alors, un travail d'orientation et d'insertion professionnelle.

Les demandes des **21-25 ans** représentent 1/6 des entrées ce qui souligne aussi le travail multi-partenarial pour adapter les orientations et les accompagnements autour de l'insertion, des aides financières, du logement et un recours actif des Missions Locales et des équipes de prévention au dispositif ROAD 94.

Il est constaté qu'une **majorité** de dossiers de **garçons** a été présentée (60%) par rapport à ceux des filles.

Enfin, ce dispositif semble davantage proposé à des jeunes dont le **projet d'insertion** est déjà **quelque peu amorcé** plutôt qu'aux jeunes les plus en difficultés. Cependant, au fur et à mesure de l'appropriation du dispositif, le projet s'élargit à des situations plus contrastées du point de vue de l'accès à l'autonomie. La commission est alors utilisée comme lieu ressources et d'échanges entre professionnels face à des difficultés auxquelles ils ne trouvent pas individuellement de solutions.

Système d'information mis en place pour identifier et suivre les bénéficiaires : les divers documents et actions listés ci-dessous ont tous été **co-construits** avec les partenaires et sont très **régulièrement utilisés** depuis la mise en place de la Commission ROAD 94.

Ces outils ont été mieux exploités par les prescripteurs au cours de dispositif, leur permettant ainsi d'évaluer et de formuler plus finement les besoins d'accompagnement des jeunes. Mieux renseignés, ils ont permis aussi davantage d'informations sur les publics et le dispositif tel qu'il est expérimenté.

- **Avant la Commission ROAD 94** : Documents d'entrée dans le dispositif (obligatoire pour toutes les demandes), demande de soutien financier (à ne remplir qu'en cas de demande d'allocation financière), revue de dossiers en EDS (Espace Départemental des Solidarités) permettant de lister les jeunes potentiellement intéressés par le dispositif.

- **Pendant la Commission ROAD 94** : Mettre à la disposition des professionnels un lieu de validation des entrées et de construction des parcours impliquant aussi la mise en place d'un réseau de partenaires (voir infra « passage en commission » pour le détail de cette action), **ouverture de cette instance aux jeunes** pour leur permettre d'être acteurs de leur projet, de le défendre auprès des professionnels et d'en entendre éventuellement les limites, les difficultés et les encouragements.

- **Après la Commission ROAD 94** : Tableau des réponses de la Commission indiquant précisément les orientations proposées (envoyé à tous les prescripteurs), outil de suivi des dossiers mis en place conjointement avec le LERFAS évaluateur du projet (indiquant selon 8 thématiques les demandes des jeunes et les propositions de la Commission : formation, emploi, allocations financières, logement, parrainage, santé, mobilité, divers), outil de suivi des aides financières accordées par la Commission (pour permettre un suivi et un contrôle du budget des allocations versées).

- **Tout au long du dispositif** : Fiche de suivi à 3 mois pour tous les dossiers d'aides financières (permettant de réajuster régulièrement les allocations en fonction des ressources perçues par les jeunes), fiche de suivi à 6 mois quelle que soit la demande (afin d'ajuster les objectifs initiaux à l'évolution de la situation des jeunes), bilan de l'activité de la Commission à tous les Comités Techniques.

Système d'information mis en place pour améliorer la communication sur le dispositif :

- Publication d'un premier **guide de procédure** ROAD 94 début 2011, puis de son actualisation en décembre 2011.
- Organisation de **réunions d'informations** pour les prescripteurs du dispositif (ASE, PJJ, Missions Locales, DASo,..) et pour les professionnels impliqués plus indirectement (Inspecteurs hors territoire d'expérimentation, Juge des enfants, coordinateurs territoriaux,...).
- Communication directe auprès des jeunes par **l'envoi d'un courrier** qui leur a été nommément adressé sur leurs lieux d'hébergement.
- **Commissions ROAD 94 délocalisées** dans les 4 EDS du territoire du projet afin de permettre aux travailleurs sociaux d'être auditeurs de cette instance pour s'en approprier les règles de fonctionnement et la plus-value.
- Parution d'**articles dans les journaux** du département et dans la presse spécialisée.
- Création et envoi de **4 newsletters** émaillant les différentes étapes du dispositif. La 1° en février 2011 axée sur le diagnostic et les groupes de travail, la 2° en septembre 2011 concernant le bilan de la Commission ROAD 94, la 3° en mars 2012 développant la concertation avec les jeunes et la 4° en septembre 2012 présentant le bilan et les perspectives après la fin du dispositif.
- **Bilan à un an** de la Commission ROAD 94 présenté au Comité Technique du 23 novembre 2011.
- **Tableau des aides individuelles et des fiches financières** par dispositifs réalisés par la MIJ (Mission Insertion Jeunes) du Conseil Général en lien avec les prescripteurs ROAD 94.
- Organisation de **5 journées professionnelles** ponctuant les différentes phases du dispositif : journée de lancement avec des ateliers organisés en world-café, journées d'informations sur l'insertion et sur le parrainage, soirée de clôture de la première concertation, deux journées de restitution et d'échanges en fin de dispositif.

3. Bénéficiaires indirects

Mise en place de 2 concertations avec les jeunes afin d'entendre leurs propositions et attentes dans le domaine de l'expérimentation et sur des champs définis.

- **Première concertation** au printemps 2011 : avec l'appui de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), une soixantaine de jeunes ont pris part à une concertation organisée autour de **trois thèmes**, le parrainage, la colocation et les aides financières. A partir d'un document écrit synthétisant la parole recueillie, et d'une vidéo retraçant le processus de travail, une restitution officielle a été organisée le 24 juin 2011 en présence du Vice-Président chargé de la Protection de l'Enfance et d'une centaine de participants, jeunes et professionnels partenaires du projet.
- **Deuxième concertation** ayant démarré au 4° trimestre 2011 et se poursuivant à ce jour avec l'appui d'une équipe projet constituée de professionnels des EDS et des lieux d'accueil. La thématique retenue est celle de **l'autonomie des jeunes** et des problématiques liées au **contrat jeune majeur**. Cette deuxième concertation a également pour finalité d'initier une préfiguration du **Conseil Départemental de Vie Sociale des jeunes** accueillis à l'ASE du Val-de-Marne, instance de réflexion et de concertation avec les élus départementaux.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre en trois phases

- **Repérage et orientation des jeunes vers l'accompagnement ROAD** en conciliant formalisation d'un projet et accessibilité du dispositif, et en encourageant la coordination des professionnels : à l'aide du dossier d'entrée (fiche d'entrée et demande de soutien financier) et du questionnaire d'évaluation du LERFAS en 2 parties (l'une à remplir par le jeune et l'autre par le référent).

- **Passage en Commission ROAD 94** : espace de travail **innovant** de validation des parcours d'accompagnement, la Commission propose une offre de service renouvelée avec un référent de parcours pour chaque jeune.

Il s'agit d'une instance d'orientation qui regroupe l'ensemble des professionnels susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement des jeunes. Elle permet aux référents de disposer d'un **outil de partage et d'échanges**, ainsi qu'un **outil d'aide à la décision**. Elle propose des suivis qui font appel à la **mutualisation des ressources** des membres participants, de leur **expertise** et de leurs **regards croisés**.

La composition de cette commission a été souhaitée **pluri-professionnelle**, regroupant exclusivement des cadres-décideurs : la commission rassemble toutes les semaines les prescripteurs du projet auxquels viennent s'ajouter l'Education Nationale et la MIJ pour leurs expertises.

La présentation du dossier par le référent (avec ou sans la présence du jeune) est suivie d'un débat, et des orientations concrètes sont proposées sur 8 champs (formation, emploi, mobilité, parrainage, santé, logement, allocations financières, autres) avec une **réponse écrite** remise **immédiatement** au référent et au jeune.

- **Parrainage** : conventionnement avec 2 associations qui ont une approche différenciée du parrainage (Parrains Par Mille et le Centre Français de Protection de l'Enfance- CFPE).
- **Aides financières**, 2 types d'allocations sont versées :
 - **L'allocation ROAD 94** qui a pour objectif de sécuriser financièrement le parcours du jeune en lui assurant un revenu minimum stable de 460€ par mois, déduction faite des ressources éventuellement perçues.
 - **L'aide financière ponctuelle**, plafonnée à 1500€, qui a pour objectif de donner un « coup de pouce » au projet du jeune. Elle est complémentaire et subsidiaire, et n'est donc accordée qu'après sollicitation et épuisement des aides financières de droit commun.

- **Après la Commission** : **travail réactif** de mise en place des propositions de la commission et d'information des partenaires du dispositif avec le paiement des aides financières, la coordination immédiate avec les demandes liées au Fonds D'Aides aux Jeunes (FDAJ) géré par la Direction de la Jeunesse et les places en résidences sociales gérées par le Conseil Général.

La **révision** du montant de l'allocation est effectuée tous les 3 mois en fonction des ressources des jeunes.

Il était également prévu une révision des dossiers tous les 6 mois pour évaluer et ajuster les orientations. Cependant, cette révision n'a pu être réalisée de manière systématique.

- Pour assurer le **protocole d'évaluation** basé, à l'origine, sur la comparaison entre territoire-test et territoire-témoin, diverses réunions d'informations ont été organisées en lien avec l'évaluateur sur ces 2 territoires.

Le Comité Technique du projet a également acté de **rendre obligatoire les questionnaires d'évaluation** du LERFAS pour toute entrée dans le dispositif à compter du 01 février 2011 car ces documents n'étaient pas systématiquement joints.

Le LERFAS **informe** régulièrement les membres du Comité Technique de l'avancement de son travail tant sur la saisie des questionnaires déjà remplis, que sur les divers entretiens effectués (avec les membres du Comité Technique, les référents et les jeunes).

Il est constaté que les référents et les jeunes s'attachent à compléter les questionnaires de l'évaluation avec le **maximum d'éléments**, notamment sur les questions ouvertes.

Alors que ce n'était pas la vocation initiale de cet outil, les référents indiquent que le questionnaire peut représenter une aide pour **guider leurs entretiens** avec les jeunes, voire un appui pour les aider pour des questions plus difficiles ou qu'ils n'auraient pas abordées (problème d'addictions, liens familiaux par exemple).

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

- Le **partenariat interinstitutionnel** a été renforcé tant au niveau du pilotage de l'action avec les réunions bimestrielles régulières du Comité Technique, qu'au niveau des suivis individuels des jeunes avec les réunions hebdomadaires de la Commission ROAD 94.

Pour ces 2 instances, il est noté une **présence très régulière** de l'ensemble des prescripteurs et des partenaires du projet.

L'ensemble des **outils** mis en place pour le dispositif a été **co-construit** par les partenaires pendant le diagnostic qui a précédé la mise en place de la Commission (dossier d'entrée dans le dispositif, contenu et modalités de la Commission ROAD 94 par exemple) mais aussi **tout au long du projet** grâce à des groupes de travail constitués en fonction des thématiques à approfondir (aides financières par exemple) ou des difficultés à lever (questionnaires du LERFAS par exemple).

- En plus de ce partenariat institutionnel, il est à noter un partenariat qui pourrait être qualifié de « **partenariat induit** » par les actions du dispositif. Ainsi, les partenaires mettent en place des réunions à l'intérieur de leurs structures pour réfléchir aux entrées communes de jeunes dans le projet, mais également pour enrichir leur réflexion sur le sens de leurs missions et leur évolution (acceptation des prises en charges financières par les équipes de prévention par exemple).

- Un encouragement au **travail transversal** entre services du Conseil Général est également observé, ROAD devenant le cadre privilégié pour développer les liens entre les services de protection de l'enfance et les services de l'action sociale (actions du Plan Départemental d'Insertion par exemple), ou encore avec la MIJ (en contribuant à la réflexion sur l'évolution de FDAJ par exemple).

- Une ouverture sur des pratiques innovantes a été réalisée grâce à l'initiative de **concertations** avec les jeunes : des associations comme APS à Champigny (Action Prévention, Sport), FAIRE (Formation Aide Réinsertion) ou Espoir (association de prévention spécialisée) ont ouvert leurs groupes de paroles ou d'actions collectives afin de contribuer à

la réalisation de cette concertation. Cette collaboration a été l'occasion d'un échange riche tant du point de vue des jeunes que des professionnels.

- Suite à la participation décevante des acteurs de terrains aux matinées professionnelles sur l'insertion et le parrainage (réunions pourtant fortement valorisées par les participants présents) une réflexion a été engagée et a donné lieu à des **points d'amélioration**. Ainsi, les 2 journées de restitutions finales et la mobilisation de cet événement ont été organisées différemment, ce qui a permis à plus d'une centaine de personnes d'y participer.

Enfin, il est à noter une absence d'ouverture réalisée en direction de la Région, compte tenu d'une réflexion non aboutie ou de proposition précise à négocier dans le champ de la formation professionnelle notamment.

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Protection Judiciaire de la Jeunesse	Etat - structure institutionnelle	Participation réflexion, co-construction, mise oeuvre
Missions Locales	Structures associatives	Participation, co-construction, mise oeuvre
Clubs de Prévention Spécialisée	Associations	Participation, co-construction, mise oeuvre

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	50 %
Cofinancements extérieurs à la structure	NEANT
Autofinancement	50 %

C. Pilotage de l'expérimentation

- Le Comité de pilotage est un **Comité Technique** qui est chargé de coordonner la mise en œuvre du dispositif, de valider les propositions issues des différents groupes de travail et de soumettre à l'exécutif départemental les propositions de validation politique.

Il est ouvert à l'ensemble des prescripteurs ainsi qu'aux acteurs locaux, aux partenaires institutionnels et à d'autres directions du Conseil Général.

La fréquence bimensuelle des réunions initialement prévue a été respectée tout au long de l'expérimentation.

Sa composition est représentative des différentes institutions partenaires, à savoir :

- **L'Etat** : La représentante du FEJ, la PJJ, l'Inspection Académique, la Direction Départementale du travail, les Missions Locales, l'ONED (n'a participé que sur les 2 premières réunions).
- **Les équipes de prévention** : Associations PLURIELS 94 et ESPOIR.
- **Diverses directions du Conseil Général** : La Direction de la Protection de l'Enfance (DPEJ), les Espaces Départementaux des Solidarités (EDS), la Direction de l'Action Sociale (DASo), la Direction Générale à l'Emploi et à l'Insertion (DGEI), la Mission Insertion Jeunesse (MIJ), la Direction de la Communication, la DECIDE (Délégation à la Citoyenneté et à la Démocratie Participative).
- **Le LERFAS**, cabinet évaluateur du projet.

- **L'exécutif départemental** valide les grandes orientations du dispositif par une information régulière au Vice-Président chargé de la Prévention et de la Protection de l'Enfance.

- Les **différents outils de pilotage** ont été développés avec les acteurs du projet. Ils leur sont envoyés régulièrement mais sont également disponibles, pour certains d'entre eux, sur le site internet du Conseil Général : guide de procédure, différents formulaires (entrée et suivi des jeunes), comptes- rendus (réunions du Comité Technique, groupes de travail), tableaux de bord (calendrier-projet, outil de suivi des dossiers de la Commission ROAD 94, suivi de la consommation des aides financières), questionnaires d'évaluation, réunions thématiques de mobilisation (Powerpoint), concertations avec les jeunes (synthèse et vidéo).

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

La modélisation consiste à répliquer ou généraliser un dispositif en dehors de tout cadre expérimental, donc sans être accompagné d'une évaluation concomitante. Dans cette hypothèse, le projet doit connaître **2 phases** : un diagnostic partagé du territoire concerné impliquant l'ensemble des acteurs susceptibles d'y participer, puis la mise en place effective des parcours des jeunes.

- **Le diagnostic** peut être mené grâce à des groupes de travail réunissant les partenaires du territoire concerné.

Objectifs : Identifier les ressources existantes, les partenariats et les services à développer sur le territoire du projet.

Acteurs : L'ensemble des acteurs et partenaires du territoire intervenant dans la problématique d'insertion des jeunes.

La représentativité des différentes institutions ou associations est à rechercher.

Ressources : **Trois réunions minimum** pour chaque groupe de travail sont à prévoir.

La 1° ayant pour objectif de présenter (et faire se présenter) les différents partenaires du territoire ainsi que d'expliquer la démarche-projet puis de poser les problématiques autour du thème choisi pour le groupe de travail.

La 2° réunion permet d'inviter des « grands témoins » ou experts du thème choisi afin d'échanger autour des bonnes pratiques et d'enrichir la réflexion du groupe.

Enfin, la 3° réunion élabore les fiches actions pour la mise en place effective de l'accompagnement des jeunes.

- **L'accompagnement des jeunes** nécessite d'impliquer plusieurs partenaires autour de leurs suivis, de faire réfléchir et **faire travailler ensemble** tous les acteurs pouvant potentiellement être impliqués dans leurs prises en charge selon leurs missions respectives, leur savoir-faire mais aussi leurs contraintes.

Ces partenaires sont les équipes enfance de l'ASE, les éducateurs de la PJJ, les équipes de prévention spécialisée, les conseillers des Missions Locales, les assistants sociaux de polyvalence de secteur, les assistants sociaux de l'Education Nationale.

D'autres directions peuvent également être impliquées en interne et selon les institutions porteuses du projet : la Mission Insertion Jeunes, la Direction de l'Emploi, la Direction de la Communication par exemple.

1. Repérage des jeunes susceptibles d'entrer dans le dispositif

Objectifs : Etablir un listing des jeunes en impliquant si possible les différents partenaires travaillant autour de leurs situations.

Acteurs : Les prescripteurs du projet.

Ressources : Information ciblée pour les jeunes et les professionnels par la mise en œuvre d'un plan de communication (réunions, guide de procédure, etc.).

2. Entrée des jeunes dans le dispositif validée par une instance partenariale

Objectifs : Adéquation des profils des jeunes avec les critères d'entrée, proposition et/ou validation d'un parcours.

Acteurs : Un référent nommément désigné pour chaque situation, prévoir l'information des autres partenaires (envoi d'un tableau nominatif des situations).

Ressources : Constitution du dossier d'entrée (documents à remplir par le jeune et son référent), réunions régulières d'une commission partenariale.

3. Suivi partenarial des jeunes

Objectifs : Vérifier si l'accompagnement proposé est adapté et respecté, repérer les écarts/difficultés éventuels, si nécessaire proposer de nouvelles orientations selon l'évolution de la situation du jeune.

Acteurs : Le référent nommément désigné pour chaque situation en lien avec les autres partenaires impliqués auprès du jeune, information donnée aux autres partenaires (envoi d'un tableau de suivi des situations).

Ressources : Dossier de suivi à 3 mois (pour les situations impliquant le versement d'une allocation financière afin de vérifier l'évolution des ressources du jeune) et à 6 mois (pour toutes les situations).

4. Acter de la sortie des jeunes

Objectifs : Repérer la fin de l'accompagnement prévu, décider d'un autre accompagnement, acter de l'impossibilité d'un accompagnement.

Acteurs : Le référent nommément désigné pour chaque situation en lien avec les autres partenaires impliqués auprès du jeune.

Ressources : Réunion avec les acteurs concernés et document actant de la sortie du jeune.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

Des points de vigilance ont été repérés tout au long du dispositif : selon le type des difficultés déterminées et le niveau des acteurs impliqués, certains ont été traités soit par le Comité Technique, soit par d'autres formes de réunions ou par la constitution de groupes de travail ad hoc.

1. Public visé

Objectif initial : En majorité des jeunes suivis par l'ASE et la PJJ et pour moitié des jeunes suivis par les Missions Locales et les équipes de prévention.

Réalisation : Malgré une sur-représentation de jeunes suivis par les Missions Locales, il est cependant à noter une très forte mobilisation des 3 autres prescripteurs.

Analyse : Il est constaté que les publics présentés par les Missions Locales sont en réalité très proches des problématiques des jeunes suivis par l'ASE et la PJJ, certains ayant même été suivis antérieurement par un accompagnement de ces services.

Peu de situations ont été présentées directement par les services de la polyvalence de secteur (DASo) mais il est observé que ces publics ont pu entrer dans le dispositif avec d'autres prescripteurs comme les Missions Locales, notamment par un travail en lien sur ces situations entre ces 2 services.

Enfin, il serait souhaitable de compléter les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet en renforçant et en réactivant le partenariat avec l'Education Nationale, très présente lors du diagnostic, des premiers Comités Techniques et de la première année des réunions de la Commission ROAD 94, mais dont l'implication lors de ces réunions s'est ensuite espacée compte tenu de contraintes d'organisation difficiles à aménager pour leurs services.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

- **Les étapes incontournables** pour optimiser la mise en œuvre du dispositif restent la phase de **diagnostic partagé** entre les différents acteurs du territoire concerné à laquelle s'ajoute **l'ajustement permanent** entre la conception théorique et la réalisation effective tout au long de la mise en place du projet.

Il semble nécessaire d'adopter **une démarche de co-construction** des actions du projet avec l'ensemble des partenaires et des prescripteurs afin de donner du sens et de renforcer la mise en place d'un **partenariat institutionnel** accepté et validé par les professionnels impliqués dans le dispositif.

Ce partenariat et ces habitudes de réflexion et de travail pouvant ainsi **perdurer** à la fin de l'expérimentation.

- **Les améliorations** qui pourraient être apportées au dispositif, si celui-ci est déployé à une autre échelle, serait de **revoir la composition, la périodicité et le contenu de la Commission** :

Les membres actuels sont uniquement des cadres-décideurs des structures des prescripteurs, or ce format est difficilement transposable sur l'ensemble d'un département. Tout comme la périodicité hebdomadaire des réunions de cette commission qui, à l'échelle départementale, serait plutôt à envisager de manière bimensuelle.

Enfin, il serait préférable de revoir le règlement pour l'attribution des aides financières afin d'effectuer un choix des situations à débattre en Commissions et de ne traiter lors de ces réunions que les situations complexes ; les situations sans difficultés bénéficiant de l'application d'un barème préalablement décidé et communiqué aux professionnels et pouvant alors être traitées hors des réunions de la commission.

- **Les points de vigilance** à ne pas négliger sont le **temps d'appropriation** nécessaire à la compréhension, et l'acceptation d'un nouveau dispositif par l'ensemble des professionnels donc leur **mobilisation** auxquels s'ajoute leur degré de **confiance** dans le projet, la participation à ROAD 94 impliquant d'ouvrir ses pratiques professionnelles auprès des partenaires.

Un plan de communication est également à prévoir et permet, notamment, d'utiliser un langage commun et des outils partagés favorisant les échanges entre les acteurs et autour du projet.

Enfin, la question de la **capitalisation de l'ensemble des informations échangées** pendant les commissions est à finaliser, des **fiches techniques** présentant les différents dispositifs sont aujourd'hui réalisées. Il reste, en débat à ce jour, des questions à résoudre autour du support à utiliser, de son format, de la mise à jour et de la veille à organiser pour ces documents entre les partenaires du projet.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Le partenariat est, évidemment, incontournable pour ce type de dispositif et fait appel à **l'ensemble des acteurs** travaillant autour des problématiques des jeunes.

Dès l'origine ROAD 94 a été réfléchi avec la Direction départementale de la PJJ. Les autres partenaires et prescripteurs ont été impliqués dès la mise en place du diagnostic partagé avec des groupes de travail multiprofessionnels et des Comités de pilotage dont la composition est très représentative de toutes les institutions partenaires du projet (voir supra).

La **concertation** avec les jeunes a ouvert la voie à une **forme de pilotage innovant** d'un dispositif en permettant à un public, ne participant pas habituellement à ce type de démarche, de produire des recommandations écrites ainsi qu'une vidéo retraçant leur expérience. Un groupe de travail composé de jeunes et une équipe projet constituée de professionnels prolongent cette démarche en approfondissant les thématiques précédemment abordées.

4. Impacts sur la structure

ROAD 94 a permis, en termes de réflexion :

- de prendre conscience de la nécessité de **questionner le travail social d'accompagnement** autour de l'autonomie des jeunes, notamment sous l'angle de leur **insertion professionnelle**.
- de **renforcer le partenariat** des professionnels impliqués dans l'accompagnement des jeunes en réalisant une collaboration institutionnelle, moteur incontournable de prises en charges individualisées, le suivi des jeunes ne reposant pas seulement sur les EDS, mais sur le **maillage d'un réseau de professionnels**.
- Ce réseau est également élargi à **des bénévoles** que sont les parrains dont la **dimension affective** de soutien s'est avérée complémentaire du travail des éducateurs, permettant ainsi d'élargir la palette des futurs choix de vie des jeunes et de (re)créer une famille élargie en diversifiant le contenu des accompagnements proposés par le Département.

ROAD 94 a permis, en termes de réalisation :

- de **renforcer les liens** entre l'ASE et d'autres intervenants au service des jeunes, en particulier la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les équipes de prévention spécialisée, les Missions Locales, les Espaces Dynamiques d'Insertion.
- d'**initier une démarche innovante de concertation** avec les jeunes, permettant de mieux connaître leurs besoins et de co-construire des outils mais aussi de savoir ce qu'ils avaient à dire sur leurs prises en charge et leur accompagnement pour nos services.
- d'**identifier de nouveaux axes de développement** de l'offre d'accompagnement. Sont ainsi en préparation un appel à projets qui vise la mise en place d'activités de jours à vocation de remobilisation et d'insertion pour les jeunes et le financement de 10 logements en baux glissants qui permettront à des jeunes d'être sous-locataires puis locataires d'un logement autonome.
- de **réactiver un travail transversal** entre les services du Conseil Général et notamment avec la MIJ en vue, notamment, de la modification du règlement intérieur du Fonds Départemental D'Aide aux Jeunes en fonction des enseignements de ce dispositif.

Conclusion

L'expérimentation, qui a permis à plus de 200 jeunes de bénéficier d'un parcours d'accompagnement renouvelé, a également amené le Département à engager une réflexion sur la **pérennisation** du dispositif au-delà du 30 juin 2012.

Ainsi, le Conseil Général identifie d'ores et déjà des axes d'améliorations et des suites à apporter à ce projet pour favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes sortants des dispositifs de protection de l'enfance.

Au vu du contexte décrit ci-dessus et de l'état de la réflexion engagée, deux objectifs peuvent être formulés :

- Renforcer le travail de réseau des acteurs pouvant intervenir au bénéfice de ce public avec **la mise en place de référents dans le domaine de l'insertion professionnelle** au sein de chacun des 20 Espaces Départementaux des Solidarités (EDS) du département avec l'objectif d'être identifiés comme des personnes ressources en matière d'insertion tant en

interne auprès des équipes qu'avec les partenaires extérieurs et de constituer une « boîte à outils » à destination des 180 travailleurs sociaux des équipes enfance des EDS.

Il s'agit ainsi de mieux faire partager aux professionnels de l'ASE la connaissance des dispositifs et ressources d'accompagnement existants dans le Département en faveur des jeunes qu'ils suivent, en particulier sur le plan de l'insertion professionnelle.

- Développer l'offre de service d'accompagnement dans le champ de l'insertion avec un double outil :

1) **Un réseau de parrains**, venant en complément du travail des éducateurs pour leur permettre l'accès à des activités sociales et culturelles, mais aussi la découverte du monde du travail et une ouverture vers l'entreprise et l'emploi.

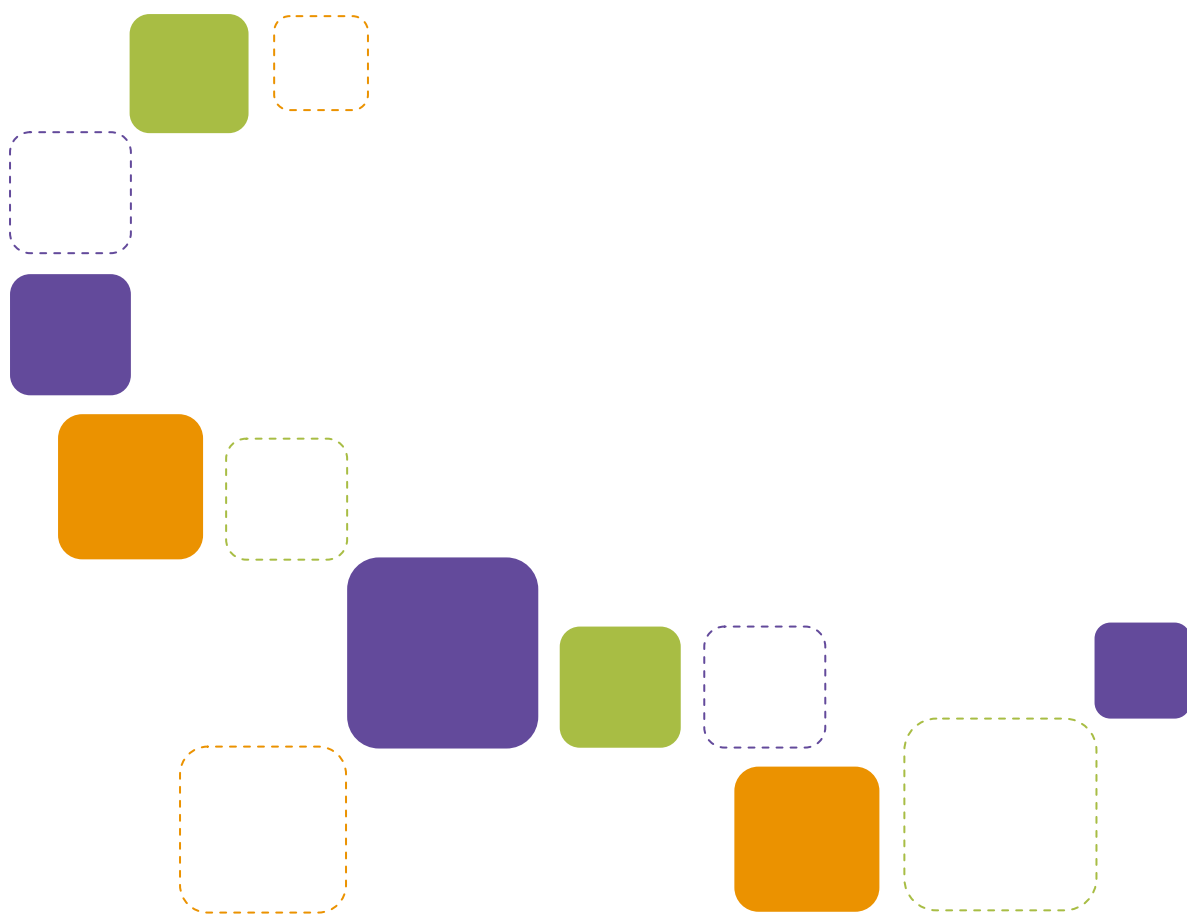
La **dimension affective** de ces parrainages a ainsi permis aux jeunes majeurs de créer de nouveaux liens en accédant à une diversité de modèles, de soutien affectif, tout en leur offrant une ouverture sociale et éducative. Elle favorise l'accès à leur autonomie en leur apportant un appui moral voire un accès au monde de l'entreprise.

Cependant, il est aujourd'hui nécessaire de développer la **dimension professionnelle** de ces parrainages afin d'aider les jeunes à accéder à différents stages, contrats en alternance, et au final de parvenir à un emploi.

2) Le développement de parcours d'insertion pour les jeunes à partir d'**une mise en réseau des structures d'accueil** de protection de l'enfance et des acteurs locaux de l'insertion afin de pouvoir apporter des réponses pluri-professionnelles adaptées aux problématiques des jeunes.

Dans le cadre du Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2011-2015, un appel à projets, en cours de finalisation, contient un axe prioritaire sur le développement de **plateaux techniques d'activités de jour**, de mobilisation et de découverte des métiers, ciblés sur des secteurs accessibles en termes de compétences et d'emploi (aides à la personne, second œuvre, espaces verts et restauration). Un des critères de sélection des projets est l'articulation avec les dispositifs de l'Education Nationale et de la formation continue, dans l'objectif de continuité de parcours des jeunes.

ROAD 94 a donc été porteur d'évolutions importantes tant du point de vue des modes d'intervention des équipes de protection de l'enfance que du renforcement du maillage territorial conduit en étroite collaboration avec l'Etat et les partenaires locaux des politiques publiques.



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse